

ARRETE DU MAIRE

N° : 094 - 2023

Le Maire de la Commune de SAINT - MICHEL - CHEF – CHEF ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-3, L 2215-1 et L 2213-23 ;

VU le code de la Route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, alinéa 1 8ème partie, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 06/11/1992 ;

CONSIDERANT la demande d'autorisation de voirie de l'entreprise MACORETZ SCOP représenté par M. Xavier LEBOT afin de réserver une surface d'emplacement sur le parking du cinéma de St Michel Chef Chef, afin d'arracher une haie limitative de propriété, du 15 avril 2024 au 19 avril 2024 inclus.

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules sur le parking du cinéma du 15 avril 2024 au 19 avril 2024,

ARRETE

ARTICLE 1er : L'entreprise MACORETZ SCOP représenté par M. Xavier LEBOT et ses sous-traitants, est autorisée à occuper le parking du cinéma de St Michel Chef Chef, sur sa partie Ouest, de la rue du Redois jusqu'au cheminement piétonnier, du 15 avril 2024 au 19 avril 2024 UNIQUEMENT de 09h00 à 16h00.

Le stationnement et la circulation de tous véhicules à moteurs autres que ceux utilisés par l'entreprise sont interdits sur le périmètre autorisé du 15 avril 2024 au 19 avril 2024 UNIQUEMENT de 09h00 à 16h00. La mise en fourrière des véhicules en infraction pourra être ordonnée.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par le service technique communal et l'entreprise elle-même.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prendra effet à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire. Tout manquement au présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le Maire de la commune de SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF, Madame la Directrice Générale des Services, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT BREVIN LES PINS, les services techniques municipaux, le service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Michel-Chef-Chef,

Le 5 avril 2024

Le Maire,



Eloise BOURREAU-GOBIN